2025

NOTE DE PRÉSENTATION

Brève et synthétique

Budget primitif

MASSIEUX

DOMBES SAÔNE VALLÉE

MAIRIE DE MASSIEUX

Contenu

I. Quelques éléments sur le budget : 1
1) Section de fonctionnement (gestion des affaires courantes). 1
2) Section d'investissement (patrimoine de la commune). 1
II. Éléments de contexte : 2
III. Priorités du budget : 3
IV. Section de fonctionnement : 4
1) Structure (hors opérations d'ordre): 4
2) Les principales évolutions : 5
Recettes : 5
Dépenses : 6
3) Virement à la section d'investissement : 7
V. Section d'investissement : 8
1) Recettes : 8
2) Dépenses : 8
VI. Endettement : 9
VII. Taux d'imposition : 10
VIII. Fiche détaillée et ratios 10

Objectifs de la note :

Présenter de façon synthétique et accessible :
- *les principaux éléments de contexte*
- *les principales orientations budgétaires*

I. Quelques éléments sur le budget :

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.
La présente note répond à cette condition pour la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Rappel : le budget primitif est une autorisation de dépenses et non un objectif de dépenses.

1) Section de fonctionnement (gestion des affaires courantes).

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux (eau, énergie), les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux produits des services fournis à la population (cantine, concession cimetière...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et la CCDSV, aux autres produits (divers droits et taxes, revenus des locations des immeubles).

2) Section d'investissement (patrimoine de la commune).

Les dépenses : toutes les dépenses qui font varier durablement la valeur du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de

matériels, de véhicules, terrain, de biens immobiliers, informatiques, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. Ainsi que le remboursement du capital des emprunts et portages.

Les recettes : les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement), la récupération de la TVA, … Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public).

Et aussi l'autofinancement issu de la section de fonctionnement ou la souscription d'emprunt.

II. Éléments de contexte :

- Le contexte financier des collectivités locales est marqué par leur participation au redressement des finances publiques qui se traduit par une incertitude sur les prévisions de recettes : baisse des Dotations reçues et minoration des subventions d'investissements accordées par le Département et La Région. Cette situation avec un manque de visibilité sur les recettes réduit les capacités d'action et d'investissements ramenée à la taille de notre collectivité.

- L'inflation est en diminution sur 2024 (+2%) mais les prix des produits et services restent élevés et la commune subit toujours l'impact des fortes hausses de 2022 (+5,2%) et 2023(+4,9%) donc le prix de l'énergie, de l'augmentation du point d'indice des salaires.

- La hausse progressive de la cotisation des employeurs publics à la CNRACL pour atteindre 43,65% en 2028 (+3 points par an de 2025 à 2028) est une dépense supplémentaire pour les collectivités sans compensation.

- Le budget primitif 2025 avec ces contraintes inédites s'appuie sur les orientations suivantes :
  - Maîtrise des dépenses de fonctionnement
  - Maitrise des effectifs employés directement ou indirectement
  - Pas d'augmentation de la fiscalité locale (taux de la Taxe foncière).

  Des choix évidemment difficiles à faire ont été nécessaires pour résoudre l'équation en vue de l'équilibre budgétaire.

- Taxe foncière : la valeur locative cadastrale est revalorisée de 1,7 % pour 2025(selon l'indice des prix à la consommation harmonisé ICPH). Cette valeur sert de base au calcul de la taxe foncière.

III. Priorités du budget :

Pour la préparation de ce budget, la municipalité a fait le choix de faire face à ses dépenses sans recourir à l'augmentation du taux municipal des impôts directs (taxe foncière et taxe d'habitation sur les résidences secondaires)

Les objectifs de ce budget sont :

- Finalisation de l'aménagement et sécurisation de la RD4F (Route de Reyrieux) et de la Rue de la gare avec un cheminement doux.
- Sécurisation du quartier de la Genetière : ZTL et zone bleue.
- Maintenir la voirie : rebouchage des trous et marquage horizontal
- Maintenir l'effort d'entretien et d'amélioration des bâtiments, des équipements (maintenance).
- Débuter l'aménagement de la cour d'école, optimiser l'espace de la cantine.
- Régulariser les notices d'accessibilité et de sécurité incendie de certains ERP
- Poursuite des plantations de la mini forêt et de la végétalisation du cimetière
- Poursuite de la politique culturelle : déménagement de la bibliothèque, animations : Cirqu'en bulle, festival « Entrée en scène », concerts avec la commission culture de la CCDSV.
- Marquer les moments forts : inauguration de la nouvelle bibliothèque « Le perchoir à histoires », 50 ans de l'école
- Soutenir la vie associative et répondre aux besoins de solidarité (CCAS).

Synthèse et équilibre du budget primitif 2025 :

En €	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 483 110,90 €	2 483 110,90 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	855 635,18 €	855 635,18 €
TOTAL DU BUDGET	3 338 746,08	3 338 746,08 €

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de **2 483 110,90 €** pour la section de fonctionnement et à hauteur de **855 635,18 €** pour la section d'investissement.

IV. Section de fonctionnement :

Le BP 2025 s'équilibre à **2 483 110,90€** en section de fonctionnement (avec écritures d'ordres).

1) Structure (hors opérations d'ordre):

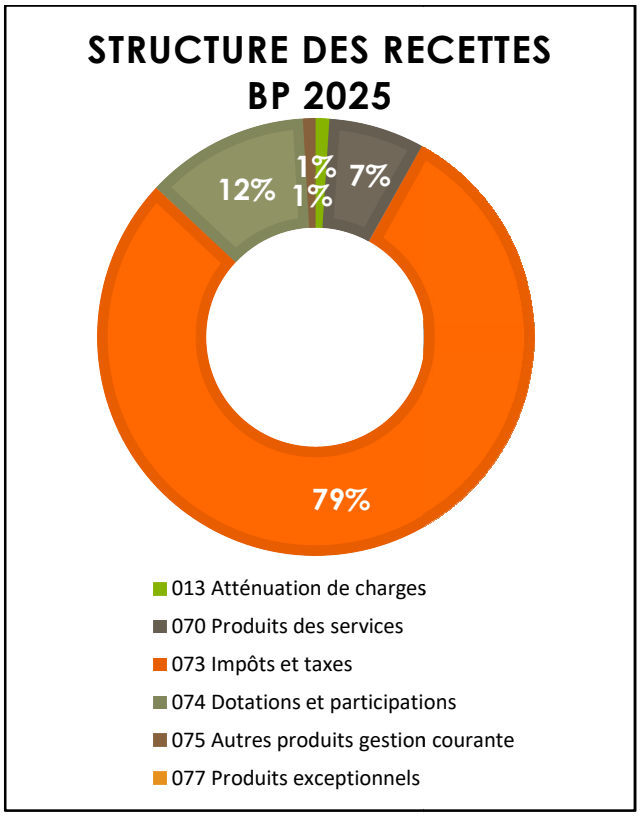

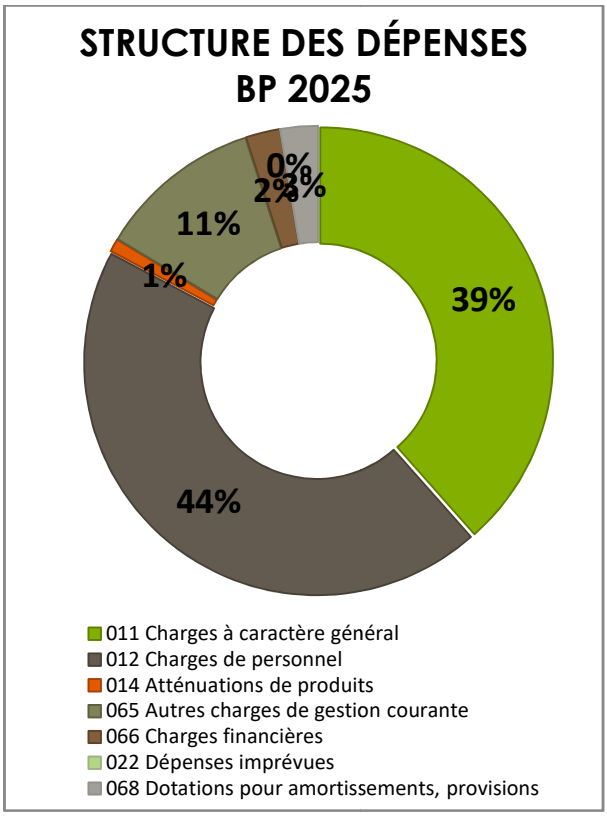

2) Les principales évolutions :

Recettes :

CHAPITRE		BP 2024	BP 2025	ÉCART
013	Atténuation de charges	17 800 €	20 250 €	2 450 €
070	Produits des services	135 500€	138 670 €	3 170 €
073	Impôts et taxes	1 538 000 €	1 549 000 €	11 000 €
074	Dotations et participations	245 700 €	237 990 €	- 7 710 €
075	Autres produits gestion courante	17 500 €	17 900 €	400 €
077	Produits exceptionnels	0€	0 €	€
002	Résultat de fonctionnement reporté	709 737,68 €	519 300,90 €	- 190 436,78 €
Total des recettes de fonctionnement		2 664 237,68 €	2 483 110,90 €	- 181 126 78 €

Atténuation de charges (013) : Indemnités journalières sur les arrêts de travail et congé maternité ainsi que les Fonds Nationaux de Compensation (FNC) du supplément familial de traitement.

Le chapitre 70 est stable par rapport au BP 2024. Le produit des encarts publicitaires dans le Bulletin municipal est reclassé sur ce chapitre au lieu du chapitre 75. Maintien des prix du repas de la cantine.

Le chapitre 73 tient compte de la progression de la taxe foncière suite à la revalorisation de la valeur locative (+1,7%) soit + 10 K€, de l'annonce d'une légère hausse des taxes sur l'électricité perçues (+ 3 K€) mais de la baisse de la Dotation de solidarité communautaire (-2 K€).

Le chapitre 74 diminue de 8 K€ principalement sur la Dotation globale de fonctionnement et sur l'allocation compensatrice de la valeur locative des locaux industrielle.

Dépenses :

CHAPITRE		BP 2024	BP 2025	ÉCART
011	Charges à caractère général	980 760,28 €	860 687,65 €	- 120 072,63 €
012	Charges de personnel	978 460 €	990 400 €	11 940 €
014	Atténuations de produits	20 000 €	20 000 €	€
065	Autres charges de gestion courante	274 905 €	254 550 €	- 20 355 €
066	Charges financières	60 000 €	53 000 €	- 7 000 €
067	Charges exceptionnelles	0 €	0 €	€
068	Dotations aux amortissements, aux dépréciations	64 029 €	58 689,30 €	- 5 339,70 €
023	Virement à la section d'investissement	286 083,40 €	245 783,95 €	- 40 299,45 €
Total des dépenses de fonctionnement		2 664 237,68 €	2 483 110,90 €	- 181 126,78 €

Chapitre 11 - Charges à caractère général : - *120 K€*

- Achats : - 8 K€ ->
  - ajustement des prévisions en fonction du réel – 16 K€.
  - estimation consommation électricité salle Jean Biennard + 10 K€ (non facturée depuis juin 2022).
- Services extérieurs : -107 K€ ->
  - location matériel – 8 K€ : fin contrat Grenke.
  - entretien terrains – 29 K€ : le BP 2024 intégrait la réfection du terrain de foot réalisé et le passage de l'éclairage des courts de tennis en LED.
  - entretien voirie – 82 K€ : le BP 2024 prévoyait la réfection de la chaussée Chemin de Saône et Chemin des Varennes réalisée ainsi que la réparation du mur de la mairie (sinistre).
  - entretien des réseaux + 7 K€ : reprise EP Route de Civrieux (Tennis)
  - assurance + 3 K€ : augmentation des primes.
  - maintenance + 5 K€ : nouveaux contrats (clim et matériel Cantine).
- Autres services extérieurs : - 5 K€ ->
  - honoraires – 20 K€ : fin adressage et ajustement des prévisions.
  - cotisations + 5 K€ : dossiers traités par l'ADS.
  - nettoyage locaux + 4 K€ : ajout salle JB et salle des Aigrettes.
  - cérémonie + 5 K€ : 50 ans école.

Chapitre 12 - Charges de personnel : +12 K€

- Personnel extérieur : - 7 K€ ->
  - réduction du recours à Serv'Emploi – 37 K€
  - délégation de service (périscolaire et centre de loisirs) + 40 K€ : estimation régularisation pour 2024 (année complète)
  - Centre de Gestion – 7 K€ : remplacement congé maternité (3 mois) et assistance sur l'absence agent en charge des finances.
- Coût salarial : + 18 K€ ->
  - Impact annuel de l'augmentation du point d'indice de + 1,5 % au 1er février 2024 et revalorisation indiciaire automatique.
  - Cotisation des employeurs publics à la CNRACL + 12 K€ (+ 3 points)
- Maintien de la provision pour indemnité chômage 13 K€

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courantes : - 20 K€

- Le solde réel du « reste à charge » pour l'enfouissement des réseaux télécoms de la Route de Reyrieux est de 6 K€ (prévu pour 23 K€ sur le BP 2024)
- Maintien des prévisions du solde « reste à charge » pour ->
  - rénovation parc luminaires éclairage public « Full led » de 15% soit 30 K€
  - remplacement des candélabres de la Route de Reyrieux de 15% soit 10 K€

Chapitre 66 - Charges financières : - 7 K€

- Selon tableaux de remboursement des prêts et taux variable en diminution

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles : néant

Chapitre 68 - Dotations aux dépréciations : - 5 K€

- Dotation pour provisions sur créances douteuses pour 58 690 €

3) Virement à la section d'investissement :

En parallèle, le BP continue d'ajuster et d'optimiser les dépenses et recettes pour abonder la section d'investissement.

Cette année, le total des virements à la section d'investissement atteint 12,26 % des dépenses de la commune, soit **245 783,95 €**[1].

[1] 9,9 % Compte 023 (Virement à la section d'investissement) + 2,36 % Compte 68 (amortissements)

V. Section d'investissement :

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à **855 635,18 €.**

1) Recettes :

Les recettes sont réparties ainsi :

- Autofinancement N (dégagé de la Section fonctionnement) : 246 K€
- Affectation du résultat N-1 : 281 K€
- FCTVA (remboursement de la TVA sur les dépenses de 2023) : 53 K€
- Taxe d'Aménagement : 20 K€ (en diminution depuis 2024)
- Report solde Quote-part de Parcieux pour l'aménagement du Chemin des Varennes (décompte à finaliser suite au retour du FCTVA sur les dépenses 2023) : 15 K€ et quote-part de Parcieux pour la subvention du Département de l'Ain : 31 K€
- Subventions pour l'aménagement de la Route de Reyrieux : 186 K€ (DETR/Département de l'Ain/La Région)
- Subvention de la Région pour la 2ème phase de la vidéoprotection (50%) : 20 K€
- Subvention du Département de l'Ain pour la plantation de la haie bocagère : 3 K€

2) Dépenses :

Les dépenses sont réparties ainsi :

- Déficit reporté de N-1 : 121 K
- Remboursement des emprunts : 161 K€
- Remboursement des portages fonciers : 69 K€
- Quote-part de Parcieux : écriture de régularisation de la subvention reçue du Département de l'Ain : 31 K€
- Dépenses déjà engagées sur l'exercice précédent (crédits reportés) : 323 K€
- Nouveaux investissements : 150 K€

Principales nouvelles opérations d'investissement :

- **Agencement et aménagement de terrain** : **4,5 K€**
  - Mini-forêt -> plantation haie bocagère : 4 K€
  - Cimetière -> arbres

- **Bâtiments et cimetière** : **32 K€**
  - Ecole -> extension de l'éclairage de la cour élémentaire 4 K€
  - Mairie -> remplacement climatisation réversible défectueuse : 4 K€

- Cantine -> ouverture mural pour accès petite salle : 9 K€
- Vestiaires Foot -> complément pour VMC : 3 K€
- Salle Le Chalet -> climatisation réversible : 10 K€
- Cimetière -> longrines : 2 K€

- **Voirie** : **92 K€**
  - Complément pour l'aménagement et sécurisation de la RD4F (Route de Reyrieux) et continuité piétonne de la Rue de la gare avec cheminement doux : 92 K€

- **Autres installations, matériel et outillage technique** : **4 K€**
  - Service technique -> renouvellement matériels défectueux : 4 K€

- **Matériel informatique** : **3 K€**
  - Mairie -> remplacement de 3 PC obsolètes : 3 K€

- **Matériel de bureau et Mobilier : 11 K€**
  - Ecole -> renouvellement bureaux & chaises ; aménagement cour : 6 K€
  - Cantine -> renouvellement chaises & tables : 5 K€

- **Autres immobilisations :** 3 K€
  - Cantine -> bac de tri : 3 K€

VI. Endettement :

Au 01/01/2025, la commune a une dette en capital de 1 959 K€.

Sur cet exercice, l'annuité prévisionnelle est de 214 K€ : 161 K€ en investissement (capital) et 53 K€ en fonctionnement (intérêts).

En plus de la dette issue des emprunts, la commune porte l'achat d'un terrain depuis 2018 pour une durée de 10 ans. A la date de vote de ce budget, le solde de ce portage est de 124 K€ et l'annuité est de 41 K€. La dernière échéance sera en mars 2027.

La commune a signé un nouveau portage au 1er mars 2024 d'un montant de 274 200 € sur 10 ans (fin en mars 2034) pour l'acquisition de la propriété située au 10 Chemin du Val de Saône (en limite de l'école). La première échéance sera le 1er mars 2025 pour 27 420 €.

Le portage de ce terrain n'affecte pas la date d'extinction de la dette, seulement la capacité de désendettement.

VII. Taux d'imposition :

Il n'y a pas de nécessité à faire évoluer les taux d'imposition, ces derniers restent donc identiques à ceux de l'année précédente.

VIII. Fiche détaillée et ratios

Les principaux ratios sont disponibles sur : https://www.collectivites-locales.gouv.fr/

Onglet « Comptes individuels des collectivités ».